



17<sup>th</sup> – 21<sup>st</sup> September 2012

La Baule Bay  
Pornichet  
France



**AVIS DE COURSE | NOTICE OF RACE**

**1. AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera l'association sportive "APCC Voile Sportive", club affilié à la Fédération Française de Voile (FFV), en partenariat avec la FFV et la Fédération Internationale de Voile (ISAF).

**2. LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu à proximité du Yacht Club de l'APCC sur le port de Pornichet. Les concurrents devront se présenter au village "Internationaux de France" à l'extrémité de la jetée Nord du port.

**3. GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 1 a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

**4. PROGRAMME PREVISIONNEL**

**4.1 Le programme prévisionnel est :**

- (a) Ouverture du secrétariat de course le lundi 17 septembre à 9h00.
- (b) Inscriptions le lundi 17 septembre de 9h00 à 11h30.
- (c) Pesée des équipages le lundi 17 septembre de 9h00 à 11h30.
- (d) Entraînement le lundi 17 septembre de 12h00 à 18h00.
- (e) Premier briefing le lundi 17 septembre à 18h30.
- (f) Première réunion avec les umpires à suivre le premier briefing.
- (g) Cérémonie d'ouverture le lundi 17 septembre à 19h30.
- (h) Courses du mardi 18 au vendredi 21 septembre.
- (i) Début de la première course chaque jour à 10h00.
- (j) Conférence de presse quotidienne 30 minutes après la dernière course du jour.
- (k) Cérémonie de remise des prix le vendredi 21 septembre après les courses.

**4.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :**

- (a) au premier briefing pour les barreaux.
- (b) au briefing quotidien pour les barreaux
- (c) à la conférence de presse quotidienne, pour les barreaux qui viennent de naviguer.
- (d) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

**5. ADMISSIBILITE DES BARREURS**

- (a) Au moins dix barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- (b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant la compétition, sauf en cas de danger.
- (c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, (fax ou courriel sont acceptés) avant la date limite précisée sur la

**1. ORGANISING AUTHORITY**

The Organising Authority (OA) will be the French sailing association "APCC Voile Sportive" in conjunction with the French Sailing Federation (FFV) and the International Sailing Federation (ISAF).

**2. VENUE**

The venue will be close to the APCC Yacht Club on Pornichet Harbour, Pornichet, FRANCE. The skippers have to introduce themselves at the "Internationaux de France" village at the North pier end.

**3. EVENT GRADING**

The event has applied for ISAF Grade 1. This grading is subject to review by the ISAF Match Race Rankings Sub Committee. The event may be re-graded when there is clear reason to do so.

**4. PROVISIONAL PROGRAMME**

**4.1 The provisional programme is:**

- (a) Race office open from Monday September 17<sup>th</sup> at 9:00.
- (b) Registration on Monday September 17<sup>th</sup> from 9:00 until 11:30.
- (c) Crew weighing on Monday September 17<sup>th</sup> from 9:00 until 11:30.
- (d) Practice on Monday September 17<sup>th</sup> from 12:00 until 18:00.
- (e) First briefing on Monday September 17<sup>th</sup> at 18:30.
- (f) First meeting with umpires following the first briefing.
- (g) Opening ceremony on Monday September 17<sup>th</sup> at 19:30.
- (h) Racing days from September Tuesday 18<sup>th</sup> to Friday 21<sup>st</sup>.
- (i) Time of the first race each day will be 10:00.
- (j) Daily press conference 30 minutes after the last race of each day.
- (k) Prize giving ceremony on Friday September 21<sup>st</sup> after races.

**4.2 Unless excused by the OA, attendance at the following is mandatory:**

- (a) Initial briefing for skippers.
- (b) Daily briefing for skippers.
- (c) Daily press conferences, for skippers sailing that day.
- (d) Prize giving for the final skippers and crews.

**5. SKIPPERS ELIGIBILITY**

- (a) A minimum of 10 skippers will be invited. Only skippers invited by the OA will be eligible to enter this event.
- (b) The registered skipper shall helm the boat at all times while racing, except in an emergency.
- (c) To remain eligible a skipper shall confirm acceptance of invitation in writing, (fax or e-mail is acceptable) to be received by the date specified on the letter of invitation.

lettre d'invitation.

(d) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.

(e) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF :

<<http://www.sailing.org/isafsailor>>.

Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

## 6. ADMISSIONS

6.1 Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque, par carte bleue ou en espèces de la monnaie locale, €.

6.2 Pas de droits d'inscription.

6.3 Si un barreur accepte une invitation et se désiste ensuite à moins de deux mois de l'épreuve ou quitte l'épreuve avant la fin sans autorisation de l'AO, son score au classement ISAF pour l'épreuve pourra être de zéro point. (Règlement ISAF 24.2)

6.4 Caution des dommages

(a) Un dépôt initial de 1500 € devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.

(c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les dix jours.

6.5 Assurance

Tous les membres de l'équipage devront avoir une assurance responsabilité civile (minimum de couverture: 1 500 000 €) et un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition. Ces certificats seront exigés à l'inscription.

*Pour les étrangers qui n'ont pas pu obtenir ce certificat d'assurance, la licence de la Fédération Française de Voile (76,50 € par personne), qui donne cette couverture, pourra être obtenue à l'enregistrement.*

## 7. REGLES

7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV, incluant l'Annexe C.

(b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement et aux courses des partenaires. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

(c) Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront et seront affichées sur le tableau officiel d'information.

7.2 Principaux Changements aux RCV

Ajouter à RCV 41: (f) aider à sortir de l'eau et ramener à son bord un membre de l'équipage, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération.

7.3 Un JI sera constitué avec l'approbation de l'autorité nationale, en accord avec l'annexe N des RCV.

(d) All competitors shall meet the eligibility requirements of ISAF regulation 19.2

(e) All competitors shall obtain an ISAF Sailor ID by registering online at :

<<http://www.sailing.org/isafsailor>>.

Skippers shall inform the OA of their ISAF Sailor ID at registration.

## 6. ENTRIES

6.1 The skipper shall be entered on completion of registration, crew weighing and the payment of deposits. All payments shall be made by cheque, credit card or local currency €.

6.2 No entry fee.

6.3 When a skipper accepts an invitation and later withdraws within two months of the event or leaves the event before the end without written approval from the OA, a zero score may be applied to their Ranking points for that event by the ISAF. (ISAF Regulation 24.2)

6.4 Damage deposit

(a) An initial damage deposit of 1500 € shall be paid at registration, unless extended by the OA. This deposit is the maximum payable by the skipper as a result of any one incident.

(b) If a deduction from the damage deposit is decided by the OA, it may require that the deposit be restored to its original amount before the skipper will be permitted to continue in the event.

(c) Any remaining deposit after the event will be refunded within 10 days after the event.

6.5 Insurance

All competitors are required to have adequate third party insurance (Minimum coverage: 1 500 000 €) and a medical certificate attesting of their sailing ability in competition. Certificates will be requested at registration.

*In case of difficulty obtaining the insurance certificate, the French Sailing License (76,50 €/person), which gives the adequate coverage, will be available at the registration desk.*

## 7. RULES

7.1 (a) The event will be governed by the rules as defined in RRS, including Appendix C.

(b) The rules for the handling of boats will apply, and will also apply to any practice sailing and sponsor races. Class rules will not apply.

(c) The FFVoile prescriptions to rules 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, and appendix F will apply and shall be posted on the official notice board .

7.2 Major Alterations to the RRS

Add to RRS 41: (f) help to recover from the water and return on board a crew member, provided the return on board is at the approximate location of the recovery.

7.3 An IJ will be appointed, approved by the national authority, in accordance with RRS Appendix N.

## 8. BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des J80.
- (b) 8 bateaux seront fournis.
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- (d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

## 9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- (a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de quatre (4) personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- (b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.
- (c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le JI pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- (d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le JI pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## 10. FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) Les barreurs seront répartis en une poule selon un classement ISAF établi 30 jours avant l'épreuve.
- (b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
  - Phase 1 - Matches de classement - un round robin : tous les barreurs se rencontrent une (ou deux) fois selon le nombre de participants.
  - Phase 2 - Repêchage (si possible) : les barreurs les moins bien classés de la phase précédente se rencontrent en matchs par élimination directe, le 5<sup>ème</sup> contre le 12<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup> contre le 11<sup>ème</sup>, le 7<sup>ème</sup> contre le 10<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> contre le 9<sup>ème</sup>. Les premiers qui ont deux points sont sélectionnés pour la phase suivante.
  - Phase 3 - Quart de finale - une série éliminatoire, les premiers qui ont 3 points sont sélectionnés pour la phase suivante.
  - Phase 4 - Demi-finale - une série éliminatoire, les premiers qui ont 3 points sont sélectionnés pour la phase suivante.
  - Phase 5 - Finale - le premier qui a 3 points est le vainqueur, l'autre le second.
    - Petite finale - le premier qui a 2 points est le troisième, l'autre le quatrième.
- (c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions ou le temps prévu restant interdisent la réalisation du programme initial.

## 11. PARCOURS

- (a) Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- (b) La zone de course sera située dans la baie de La Baule, près de l'entrée du port de Pornichet.

## 12. PUBLICITE

- (a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Régulation ISAF 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.
- (b) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité. (modification RCV 60.1)

## 8. BOATS AND SAILS

- (a) The event will be sailed in J80 type boats.
- (b) 8 boats will be provided.
- (c) The following sails will be provided for each boat : Mainsail, Jib and non-symmetrical Spinnaker.
- (d) Boats will be allocated by draw, either daily or for each round as decided by the Race Committee.

## 9. CREW (INCLUDING SKIPPER)

- (a) The number of crew (including the skipper) shall be four (4). All registered crew shall sail all races.
- (b) The maximum total crew weight, determined prior to racing shall be 350 kg, when wearing at least shorts and shirts.
- (c) When a registered skipper is unable to continue in the event, the IJ may authorise an original crew member to substitute.
- (d) When a registered crew member is unable to continue in the event, the IJ may authorise a substitute, a temporary substitute or other adjustment.

## 10. EVENT FORMAT

- (a) Skippers will be placed in one group, based on ISAF ranking 30 days prior to the event.
- (b) The event will consist of the following stages:
  - Stage 1 - Ranking stage - a round robin : all skippers sail each other once (or twice) depending on the number of entered teams.
  - Stage 2 - Repêchage (if possible) : the less ranked skippers from the previous stage sail in a knock out series, the 5<sup>th</sup> versus the 12<sup>th</sup>, the 6<sup>th</sup> versus the 11<sup>th</sup>, the 7<sup>th</sup> versus the 10<sup>th</sup> and the 8<sup>th</sup> versus the 9<sup>th</sup>. The first to score 2 points move to the following stage.
  - Stage 3 - Quarter-final – a knock out series, first to score 3 points move to the following stage.
  - Stage 4 - Semi-final – a knock out series, first to score 3 points move to the following stage.
  - Stage 5 - Final – knock out series, first to score 3 points to decide 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> place.
    - Petite Final - knock out series, first to score 2 points to decide 3<sup>rd</sup> & 4<sup>th</sup> place.
- (c) The OA may change the format, terminate or eliminate any stage, when conditions or the remaining time scheduled do not permit the completion of the intended format.

## 11. COURSE

- (a) The course will be windward/leeward with starboard roundings, finishing downwind.
- (b) The intended course area will be placed in La Baule Bay, close to the Pornichet Harbour entrance.

## 12. ADVERTISING

- (a) As boats and equipment will be supplied by the OA, ISAF regulation 20.4 applies. Each boat will be required to display advertising as supplied by the OA.
- (b) Boats shall not be permitted the right to protest for breaches of any rules regarding advertising. (amends RRS 60.1).

### 13. PRIX

- (a) Le vainqueur recevra le trophée "Manu Minard" des "Internationaux de France de Match-Racing" ainsi qu'une invitation au "MR France", grade W prévu en avril ou mai 2012. Si le vainqueur est déjà invité au MRF (propriétaire d'une entrée permanente au WMRT ou vainqueur de l'autre épreuve qualificatrice) ou refuse l'invitation, le deuxième pourra le remplacer et ainsi de suite, à l'appréciation du comité organisateur.
- (b) Une bourse de 10 000 € est actuellement prévue pour les prix en espèces. Un mois avant l'épreuve, les barreaux seront informés des dernières précisions à ce sujet. Les 10 premiers de l'épreuve seront récompensés comme précisé dans la Régulation ISAF 24.2.4.
- (c) Ces prix ont été approuvés par l'autorité nationale.
- (d) L'ISAF a été informé de ces prix.
- (e) L'AO peut diminuer un prix pour mauvaise conduite ou un refus de se soumettre à une exigence raisonnable, y compris l'absence à une manifestation officielle.

### 14. MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreaux aux interviews. L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

### 15. ENTRAINEMENT

Une session d'entraînement sur les bateaux de l'épreuve est prévue dans le cadre de l'épreuve; les équipages seront divisés en deux groupes (un premier groupe, 6 équipages 12h00/15h00 et un deuxième groupe, 6 équipages 15h00/18h00).

### 16. HEBERGEMENT ET REPAS

- (a) L'AO fournira des chambres dans un HOTEL, proche du port de Pornichet, du lundi soir au samedi matin, petit-déjeuners compris et un panier repas tous les jours de course. Des dîners seront organisés tous les soirs.
- (b) Les concurrents et leurs invités devront se conformer au règlement du Club.

### 17. RESPONSABILITES

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconfort, quelle qu'en soit la cause.

### 18. INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

### 19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

M. Christophe Guéna  
Tél.: +33(0)240 154832 - Fax.:+33(0)249 700061  
Email: <<mailto:contact@apcc-voilesportive.com>>

ou Françoise Guittény :  
<<mailto:francoise@apcc-voilesportive.com>>

### 13. PRIZES

- (a) The winning skipper will receive the "Internationaux de France de Match-Racing" Manu Minard trophy and an invite to the "MR France" Grade W event scheduled for April or May 2012. If the winning skipper already has an entry for MRF (WMRT Tour card holder or winner of the second qualifying event) or refuses the invite, the second skipper will be offered the place and so on, at the discretion of the organising committee.
- (b) A 10 000 € purse is currently available for prize money. Final details will be advised to skippers at least one month prior to the event. There will be prizes for the top 10 finishers in accordance with ISAF regulation 24.2.4.
- (c) These prizes have been approved by the national authority.
- (d) ISAF has been notified of these Prizes.
- (e) The OA may reduce a prize in the case of misconduct or refusal to comply with any reasonable request, including attendance at official functions.

### 14. MEDIA, IMAGES AND SOUND

The OA may require television personnel and equipment (or dummies) to be carried on board while racing and may require competitors to be available for interviews. The OA shall have the right to use any images and sound recorded during the event free of any charge.

### 15. PRACTICE

One practice session using the event boats is scheduled as part of the event; teams are divided into two groups (first group, 6 teams 12:00/15:00 and second group, 6 teams 15:00/18:00).

### 16. ACCOMMODATION AND MEALS

- (a) The OA will provide rooms at a HOTEL, close to Pornichet Harbour, from Monday evening to Saturday morning, including breakfast and a lunch basket on the days that they are racing. Diners will be organised every evenings.
- (b) Competitors and their guests will be expected to comply with the rules of the Club.

### 17. DISCLAIMER

All those taking part in the event do so at their own risk. The OA, its associates and appointees accept no responsibility for any loss, damage, injury or inconvenience incurred, howsoever caused.

### 18. INVITATIONS

Entries will only be accepted from invited skippers. If you wish to be invited please register your request for an invitation as soon as possible with the OA by completing the attached form.

### 19. FURTHER INFORMATION

Mr Christophe Guéna  
Phone +33(0)240 154832 Fax +33(0)249 700061  
Email: <<mailto:contact@apcc-voilesportive.com>>

or Françoise Guittény :  
<<mailto:francoise@apcc-voilesportive.com>>